



Abus fiscaux : une lutte aux airs d'histoire sans fin

UNION EUROPÉENNE

A chaque nouveau scandale fiscal, l'imagination des fraudeurs met les législateurs face à leurs oublis. De nouvelles salves sont à venir, pour fermer les échappatoires toujours ouvertes, malgré les précédents tours de vis.



ELODIE LAMER

Huit années de révélations fiscales depuis l'éclaireur Offshore Leaks et plus de 690 millions d'euros de magot récupéré par le fisc belge (en comptant les scandales des banques UBS et HSBC). Huit années de négociations fiscales à marche forcée entre Européens qui ont parfois laissé quelques portes ouvertes pour les allergiques à l'impôt les plus chevronnés.

La politique des microfissures

Quand, en 2014, fait surface le scandale des rabais fiscaux octroyés par le fisc luxembourgeois à de grandes multinationales (Luxleaks), la réponse donnée au niveau de l'Union européenne est de clarifier une disposition existante de la transparence entre les fisces des Etats. Ceux-ci, en effet, étaient déjà tenus de s'informer mutuellement de manière spontanée ou à la demande s'ils accordaient un rescrit fiscal (un accord négocié avec le fisc sur la manière dont une entreprise va être taxée). Mais ils le faisaient peu, ou pas.

C'est à ce rythme qu'ont vécu les ministres des Finances de l'UE ces six dernières années : fermer une porte à la planification fiscale agressive pour se rendre compte qu'il restait toujours un autre courant d'air. De la transparence des rescrits fiscaux, introduite avec la 3^e directive sur la coopération administrative entre Etats, à celle sur les cryptomonnaies, cinq propositions législatives ont vu le jour entre-temps (notamment pour imposer de la transparence aux conseillers fiscaux). « Mais comme par essence la planification fiscale agressive mise sur la planification, le temps de négociation et de transposition des textes donne toujours une longueur d'avance » à ceux qui souhaitent se jouer des règles, nous explique un diplomate. Il aura fallu cinq ans aux institutions européennes pour adopter une transparence fiscale publique pays par pays. Elles y sont parvenues cette année.

La transparence n'est pas le seul domaine dans lequel des avancées ont été enregistrées, puisque l'UE a arrêté pour la 1^{ère} fois une législation anti-abus en juin 2016, la directive ATAD (anti tax avoidance directive). Par exemple, ce texte limite les paiements d'intérêt à une

société sœur – et partant les montants déductibles. Issus d'un compromis entre Etats, la plupart des textes adoptés n'étaient pas du niveau d'ambition de la proposition initiale et relèvent un peu d'une approche problème par problème alors que la société civile et le Parlement demandent la fameuse assiette fiscale commune, pour fermer de manière plus systématique les échappatoires. Le texte a été retiré, revu et corrigé et devrait connaître à nouveau le même sort.

Le supplice de Sisyphe

On se méfiait des Maltais, qui ont eu leur propre scandale en juin 2017, pile au moment où ils étaient chargés de négocier un compromis sur les nouvelles règles anti-blanchiment d'argent, y compris pour rendre publiques des informations sur les bénéficiaires effectifs des sociétés écrans. Les institutions européennes avaient fait le choix d'attendre les Estoniens, qui prenaient le relais en juillet de cette année-là. Mais ils ne s'étaient pas montrés plus faciles en affaires que leurs collègues maltais, face au Parlement européen qui réclamait une transparence totale des données en question. Hasard de calendrier, un an plus tard, on apprendait que la filiale estonienne de la Danske Bank était soupçonnée d'avoir fermé les yeux sur des transactions suspectes entre non-résidents. Les règles anti-blanchiment qui venaient d'être arrêtées par les Etats étaient donc déjà, d'une certaine manière, dépassées. On en est aujourd'hui à la sixième directive proposée (la 4^e date de 2015). L'UE étant « aussi forte que ses maillons les plus faibles » dans cette lutte, la Commission européenne a proposé en juillet ce que beaucoup appellent de leurs vœux depuis des années : une agence européenne dédiée. En février, l'enquête OpenLux a mis en lumière les différentes traductions en droit national des contours du registre des bénéficiaires effectifs, permises par une directive (qui se transpose dans le droit national avec une certaine latitude). En juillet, la Commission européenne a choisi de reprendre certains de ces contours dans une proposition de règlement, cela semble technique mais cela permet d'éviter la transposition par les Etats et donc cette fameuse latitude. La Commission cogiterait actuellement un registre européen

sur le patrimoine (art, immobilier, cryptomonnaies). Et promet de s'attaquer aux sociétés écrans très prochainement.

La TVA négligée

En novembre 2017, les Paradise Papers font la lumière sur des constructions fiscales particulières concoctées par le cabinet d'avocats Appleby, au centre de la fuite, permettant ainsi à ceux qui en bénéficiaient d'échapper à la TVA sur les yachts ou les jets privés. La star de Formule 1 Lewis Hamilton faisait partie des clients qui en avaient bénéficié. La Commission européenne a vu sur ce plan la possibilité d'agir sans devoir présenter de proposition législative – et donc devoir surmonter le veto des Etats. Elle a donc ouvert des procédures d'infractions à l'encontre du Royaume-Uni (pour l'île de Man, au centre du scandale), de Chypre, Malte, la Grèce et l'Italie pour mauvaise application des règles TVA. Par exemple, permettre la déductibilité de la TVA pour des bateaux ou des avions privés alors qu'elle ne doit être possible que pour des usages professionnels. Mais à côté de cela, les règles de TVA souffrent toujours de leurs faiblesses. Un jeu d'enfant ? Le plus jeune fraudeur qui a su s'en jouer n'avait que 16 ans... Et l'on a baptisé cette fraude le « carrousel » (des achats entre plusieurs pays de l'UE qui permettent d'acheter sans TVA à l'étranger et de revendre sur le même territoire en empochant cette fois la TVA, avant de disparaître). En 2019, *l'Echo* rapportait que le fisc belge n'avait toutefois rien trouvé de répréhensible chez les propriétaires de véhicules immatriculés sous des cieus fiscaux plus cléments.

Des enquêtes de journalistes danois en 2017 montraient que le pactole pouvait finir dans les mains de réseaux terroristes, comme Al Qaïda. Les premiers liens entre la fraude à la TVA et l'organisation terroriste avaient été découverts en 2011, quand les Américains, alors sur les traces de Ben Laden, avaient découvert des documents sur une fraude TVA au carbone quelque part à la frontière entre l'Afghanistan et le Pakistan. Mais la proposition de la Commission pour soigner les failles de la TVA est bloquée depuis sa proposition, quelques jours après la publication de l'enquête des médias danois.

Les négociations fiscales entre Européens ont parfois laissé quelques portes ouvertes pour les allergiques à l'impôt les plus chevronnés.

© PHOTO NEWS.

Liste noire : des mérites et des faiblesses

La liste des contrées exotiques mentionnées dans les Pandora Papers ne se télescope pas exactement avec les Etats considérés comme des paradis fiscaux par l'UE (qu'elle appelle poliment juridictions non coopératives sur le plan fiscal).

La semaine dernière, au lendemain de la première salve de révélations, les ministres des Finances européens adoptaient d'ailleurs sans discussion le retrait des Seychelles de leur liste noire commune. Soit une des juridictions au cœur du nouveau scandale fiscal. Le Panama est la seule juridiction des Pandora Papers à être « blacklistée » (les Bahamas, les îles Vierges britanniques, Belize, Dubaï et la Suisse ne le sont pas).

La liste noire a été conçue de manière à réclamer au monde entier d'adopter les standards que les pays de l'UE s'imposent en matière de transparence, en matière de concurrence fiscale et de substance économique. C'est pour cela qu'un pays qui offre un taux d'imposition à 0 % n'est pas automatiquement mal considéré, s'il a introduit dans sa législation, ou qu'il promet de le faire, des exigences pour assurer que les entreprises qui en bénéficient ne sont pas des coquilles vides. Une fois que les juridictions ont pris leurs engagements et qu'elles les ont appliqués dans leur législation, elles sont en principe tirées d'affaire sauf si l'UE entend parler d'une nouvelle niche fiscale qu'elles auraient appliquée en espérant que cela passerait comme une lettre à la crème (c'est déjà arrivé). C'est donc sur cette base que les pays vont et viennent de la liste. Mais si la société civile s'est émue du retrait des Seychelles de la liste noire, elle a moins évoqué le cas de la Turquie.

Celle-ci est sur liste grise, qui reprend les pays nécessitant des réformes mais qui ont déjà fait des progrès pour rejoindre les normes fiscales internationales mais qui ne sont pas encore au bout du chemin. Ankara a reçu, au printemps 2020, un délai pour réaliser des progrès sensibles avant le 31 décembre de la même année. Et elle avait déjà obtenu un an de plus que les autres. Son problème ? C'est qu'elle n'échange pas avec tous les pays européens des informations sur les comptes bancaires des Turcs qui vivent en Europe (il y en a environ sept millions). Elle avait obtenu un nouveau délai en février mais n'est pas encore tout à fait dans les clous (elle ignore Chypre, avec laquelle elle n'a pas de relations diplomatiques). Mais échappe toujours à la liste noire. Son traitement bienveillant par les Européens a donc des allures d'interférence politique dans le processus normalement objectif du listing. E.L.R.